

2010/2711 - Autorisation de lancer une consultation - Marché à tranches conditionnelles pour la réalisation, l'installation, la location et l'exploitation de sanitaires publics à entretien automatique
(Direction Achats) (BMO du 06/08/2010, p. 1709)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement :
Monsieur le Maire, chers Collègues, la question des toilettes publiques n'est pas un problème annexe et marginal...

M. LE MAIRE : Google n'est pas concerné !

M. BROLIQUIER Denis : ... de la gestion urbaine. C'est une question majeure d'aménagement des espaces publics et de qualité de vie, et c'est une question qui préoccupe au quotidien non seulement les visiteurs, mais aussi tous ceux qui habitent et travaillent en ville, jusqu'aux personnes qui vivent dans la rue. Et c'est le cas à Lyon ! Votre politique de sanitaires publics est loin d'être suffisante, nous l'avons dit et répété à plusieurs reprises dans le mandat précédent, nous le redisons aujourd'hui.

Où que nous allions, les réclamations sont les mêmes : les commerçants, les riverains, sur les marchés, tous demandent des équipements propres et qui fonctionnent. Et lorsqu'on fait le bilan de votre action en la matière, il faut bien reconnaître qu'il est faible. Non seulement vous avez fermé des sites (4 sites fermés en hyper centre depuis 2001), mais en plus vous n'en prévoyez pas dans les nouveaux projets. L'exemple des berges du Rhône l'illustre bien : sur les 5 km du parcours, pas un espace sanitaire n'a été aménagé.

La Ville se transforme, les visiteurs sont de plus en plus nombreux à Lyon, je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est une bonne chose pour notre Ville, mais il faut prévoir les équipements sanitaires et cela devient un impératif sur les sites comme les berges, à la Confluence et très bientôt le long des rives de Saône.

Autre nécessité : améliorer la communication et la signalétique pour permettre au public de s'orienter. Un effort timide a été fait en ce sens avec l'édition d'une plaquette éditée à 5.000 exemplaires. Une plaquette intitulée « toilettes publiques à Lyon 2010 », bilingue, à destination des Tours operators et des touristes. Des touristes qui ont dû s'étonner, comme nous d'ailleurs, du contenu de ce document.

En effet, il propose en caractères à peine lisibles, mais heureusement il y a des plans, en tout et pour tout 5 sites. La deuxième ville de France n'indique à ses visiteurs que 5 sanitaires, même pas un par arrondissement. Les 1^{er}, 4^e, 6^e, 8^e et 9^e arrondissements d'ailleurs n'y figurent même pas. Bien sûr, il ne s'agit que des sites Ville de Lyon. Mais les touristes se moquent bien de savoir s'ils se soulagent dans des lieux

publics ou dans des lieux privés. Ce qui compte, c'est que les toilettes soient repérables, accessibles, propres et en état de marche, ce qui est loin d'être le cas des quelques 170 sanitaires publics annoncés sur le site de la Ville.

C'est dire si le dossier que nous votons aujourd'hui est important ! Il doit permettre de contribuer à pallier cette carence sanitaire. Nous nous réjouissons donc de toute initiative qui puisse améliorer la situation, mais permettez-nous encore une fois d'exprimer notre étonnement. Vous nous proposez là de revenir à un système de contrat de location, un système que vous avez-vous-même abandonné sous le précédent mandat puisqu'il était loin de donner satisfaction. Vous êtes alors passé à une gestion interne via la GUP (Gestion Urbaine de Proximité) et aujourd'hui vous nous demandez de revenir à une délégation de service, pourquoi pas ? Mais il faudra cette fois poser des garanties de résultats, et il faudra être extrêmement attentif aux termes du contrat avec le délégataire. Cela signifie une surveillance très régulière et une forte réactivité en termes d'entretien.

Il est grand temps d'intervenir sur cette question. Nous votons donc ce dossier en espérant que les choses avancent enfin efficacement parce que, je le redis, malgré les sourires et les sarcasmes de certains, l'implantation et le bon fonctionnement des sanitaires sont essentiels à la qualité de nos espaces publics.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, M. Broliquier a raison d'évoquer cette question puisqu'il en va effectivement de l'hygiène publique, priorité à Lyon depuis longtemps, depuis Gailleton, depuis Augagneur et nous souhaitons maintenir cette priorité de santé publique.

M. LE MAIRE : M. Broliquier se place dans une grande tradition.

M. TOURAINE Jean-Louis : C'est une préoccupation qui est restée prioritaire à Lyon avec un nombre de 152 sanitaires, même si sur la carte de M. Broliquier il n'y en a que 5 indiqués. Il y en a donc 152, ce qui représente un ratio par habitant bien supérieur à ce qu'on note dans les autres villes françaises, en particulier Paris, Marseille ou Bordeaux.

Mais ceci n'a cependant pas été considéré comme encore suffisant, même si ces sanitaires sont répartis dans les neuf arrondissements, selon trois modalités : il y en a 144 de type sanitaires non surveillés, automatiques, 5 sanitaires surveillés et 3 équipements de toilettes sèches ; je ne rentre pas dans les détails du fonctionnement de ces appareils. Quoi qu'il en soit, il va, et c'est l'objet de notre rapport, être ajouté, d'une part des sanitaires supplémentaires, d'autre part un mode de gestion que vous avez évoqué, Monsieur Broliquier.

Oui, en effet, 15 nouveaux sanitaires à entretien automatique vont doter la Ville et par ailleurs, au niveau de la place Bellecour, une réhabilitation des anciens sanitaires va être effectuée, de même qu'il y aura une installation de nouveaux sanitaires aussi, au niveau des locaux de la piscine du Rhône.

Je voudrais également, bien sûr, rassurer M. Broliquier, sur le fait que les nouveaux espaces de la ville, les Berges du Rhône, mais aussi la Confluence, vont être équipés, quatre sanitaires sont prévus pour être installés dans le quartier de la Confluence.

Donc, au total le dispositif va être parmi les plus étendus de France et le mode de fonctionnement, c'est vrai, revient à une entreprise privée, puisqu'il s'est avéré que pour la gestion et l'entretien, il y a une efficacité supérieure par une entreprise spécialisée par rapport à ce que pouvait assurer directement la Ville de Lyon.

Je crois qu'il ne faut pas, à cet égard, avoir d'a priori : le système le plus efficace, le système qui permet un entretien le plus réactif possible, lorsqu'il y a des dysfonctionnements, celui-ci doit être privilégié. Et c'est ainsi que nous allons avoir, je crois, quelque chose qui donnera satisfaction dans la grande majorité des équipements, sur tout le périmètre de la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Touraine. Vous voyez Monsieur Broliquier, comme le disait TERENCE « nihil a me alienum puto » « Rien de ce qui est humain, ne nous est étranger ! »

Mme CHEVASSUS MASIA Nicole : Je voudrais simplement faire une toute petite remarque. J'ai remarqué dans l'assistance qu'il n'y avait que des hommes qui riaient et pourquoi ? Parce que vous n'avez pas ce problème, quand vous avez envie d'aller au « petit coin » !

M. LE MAIRE : Si vous le voulez bien, nous aurons une discussion ensemble sur tous ces sujets !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)